

**REPUBLIQUE FRANCAISE**Département  
de la Haute-SavoieArrondissement de  
Saint-Julien-en-Genevois**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 2025.001** Séance du **VINGT JANVIER DEUX MILLE VINGT-CINQ**  
Date de la convocation : Mardi 14 janvier 2025  
Président de séance : M. Patrick ANTOINE  
Secrétaire de séance : Mme Pascale PELLIER  
Quorum : 14

22 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY-MERMET, LAMBELET, BERTRAND, MOUCHET, SILLARD, BARBERIS, JOLIVET, PARRET, GAUD-DAVIET, PICHAT, LEVET, GUGLIOTTA, REAL-LAFFRIQUE, BREGEGERE, ROGUET, PAILLASSON, RICHARD

2 pouvoirs :

Séverine FRIES-CHATAGNAT à Véronique FENEUL, Jean-Pierre JOURNE à Pascale PELLIER

3 absents :

MM. ALPSTEG, MARTINEZ et RIBOURDOUILLE

**OBJET : Modification d'un point à l'offre du jour**

Il est proposé au conseil municipal la modification du point 3-5 inscrit à l'ordre du jour initialement transmis, comme suit :

**3-5°) Modification du tableau des emplois**

L'assemblée délibérante est appelée à délibérer sur l'ajout du point précité, détaillé ci-dessous.

Suppression de poste (grade)	Création de poste (grade)	Date d'effet	Numéro de poste
1 poste gardien-brigadier de police municipale à temps complet	1 poste brigadier-chef principal de police municipale à temps complet	01/03/2025	PM02
1 poste d'adjoint technique à temps complet	1 poste d'adjoint technique à temps non-complet (31,5/35 <sup>ème</sup> )	01/02/2025	TEC49
---	1 poste d'adjoint administratif à temps complet	01/02/2025	ADMIN35
1 poste de chef de service de police municipale principal 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	1 poste de rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	01/02/2025	PM01 ⇔ ADMIN 36

**N° 2025.001**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

**ARTICLE UNIQUE : APPROUVE** la modification proposée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

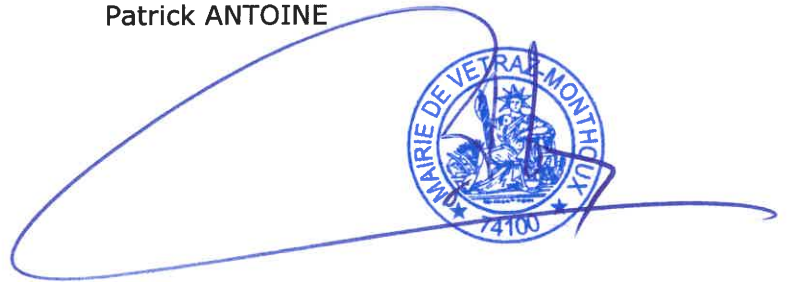
La Secrétaire de séance  
Pascale PELLIER



pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 23 janvier 2025  
Le Maire

Patrick ANTOINE



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire  
du présent acte transmis en Sous-Préfecture  
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 23/01/2025



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.